



Air France

Le CSEC Air France doit poursuivre son adaptation !

La **CFE-CGC**, majoritaire au bureau du CSEC avec trois des quatre élus, n'est plus en mesure de rester aux responsabilités du Comité Social et Economique Central Air France. En effet, deux membres du Bureau du CSEC quittent l'entreprise dans le cadre du PDV.

Les dernières lois dites « Macron » concentrant les mandats sur quelques élus, la redistribution des rôles au sein de chaque CSEE, ne permet plus à notre Organisation de rester aux commandes.

Depuis maintenant un peu plus de quatre ans, la **CFE-CGC** a accepté le challenge du redressement du CSEC et de sa gestion. En alliance avec d'autres Organisations Syndicales, **nous y sommes arrivés.**

Des résultats salués par tous, salariés AF, salariés du CSEC comme l'ensemble des Organisations Syndicales.

Fin 2020, la trésorerie nette du CSEC est positive pour la 2^e année consécutive depuis plus de 10 ans. Celle-ci s'élève à **9,4 M€** à la clôture du 31 décembre 2020.

Quelques exemples concrets de ces deux dernières années :

- *La prolongation de l'accord cadre de gestion des Activités Sociales et Culturelles entre les CSEE Sol et le CSEC, cet accord étant la condition indispensable à l'existence du CSEC sur l'organisation des séjours Jeunes et Familles,*
- *La vente de LASSY, un sujet qui portait le discrédit sur le CSEC, qui n'avait que trop duré, et qui conditionnait toute la suite du plan de redressement et du remboursement de la dette (ce centre non utilisé et à l'abandon total, pesait pour plus de 200K€ de charges annuelles),*

- *La sortie positive dans 2 dossiers juridiques sur lesquels étaient provisionnés plus de 2 M€,*
- *Un montant d'investissement record en 2019 avec plus de 1.6M€,*
- *Une réforme sur la redistribution de la subvention afin de rendre le CSEC attrayant pour tous, sans pénaliser personne,*
- *Le lancement d'un projet de rénovation totale du village vacances de St Georges de Didonne à hauteur de 2.8M€.*

Le PDV Air France va avoir des conséquences considérables sur les subventions du CSEC.

Les estimations montrent, avec les chiffres actuels annoncés de départs Air France, une subvention d'environ 12.5 M€ dès 2023, quand 16 M€ étaient alloués en 2019.

Il est donc crucial de continuer les efforts d'adaptation du CSEC. Celui-ci doit considérer chaque départ naturel comme une opportunité de changer l'organisation pour repenser son positionnement et son offre.

Le taux de redistribution vers les salariés Air France ne peut pas être la variable d'ajustement.

La **CFE-CGC** restera vigilante, elle assurera la passation au nouveau Bureau et en toute objectivité.

Le CSEC, bien commun à tous, est l'outil indispensable au lien de TOUS les salariés Air France.

Nous y resterons profondément attachés.

Vos représentants CFE-CGC

CFE-CGC Air France

Roissy-pôle Le Dôme - 6, rue de La Haye - 93290 Tremblay-en-France
(+33)1.41.56.04.70 - dome.cfecgcaf@gmail.com - www.cfecgcaf.org

